



**Contrat de saillie 2021 monte en main de
l'étalon PFS**

SAUVAGE DES MORINS

IPD 145, IPC 135 et IPO 119

Entre d'une part,

Mme Véronique GUILLET, élevage des Morins, 66c route des Morins, 17810 PESSINES, propriétaire et gestionnaire pour la saison de monte 2019 de l'étalon **SAUVAGE DES MORINS**, de race Poney Français de Selle, né le 05/06/2006 par Durello et L'Odyssée du Sud par Banagher Magee et agréé à la monte publique en France,

ci-après dénommé le Vendeur,

Et d'autre part,

M.

Adresse :

.....

Téléphone : Mail :

ci-après dénommé l'Acheteur,(ou le détenteur de la jument)

Concernant la jument désignée ci-après :

nom :

née le : race : sire n° :

suitée de :

Il est convenu ce qui suit :

Type de monte (case à cocher) :

Monte en main à l'Elevage des Morins à Pessines (17) au tarif de 50 € TTC (tva à 10 %) à la réservation + 250 € TTC (TVA à 10%) jument pleine au 01/10/2021 (chèque remis en banque sauf réception d'un certificat vétérinaire de vacuité avant le 01/10/2021) + frais techniques.

Monte en main l'Elevage des Morins à Pessines (17) au tarif de 50 € TTC (tva à 10 %) à la réservation + 350 € TTC (TVA à 10%) poulain vivant à 48 heures + frais techniques.

Précisions concernant la Monte en Main :

Le centre de mise en place pour la monte en main est l'Elevage des Morins, 66C route des Morins, 17810 PESSINES (17).

Responsabilité

L'acheteur garantit les conditions suivantes :

- La jument ne doit pas être ferrée des postérieurs et doit avoir été vermifugée.
- Elle doit être accompagnée de son carnet à jour des vaccins contre la grippe équine, le tétanos et la rhino-pneumonie ainsi que d'un test négatif pour la métrite contagieuse et l'artérite virale de moins d'un mois à son arrivée au Haras.
- La jument fera l'objet d'un suivi ovarien réalisé par la clinique vétérinaire du Parc de Saintes (17).
- L'acheteur est informé que, par souci de sécurité tant pour la jument que pour l'étalon, la jument est systématiquement entravée lors de la saillie en main. Sa taille ne doit pas dépasser 150 cm.

• L'acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent la monte en main dégage le vendeur de toute responsabilité concernant sa jument.
Dans l'intérêt des parties respectives, l'élevage des Morins se réserve le droit de refuser de saillir une jument en mauvaise santé ou qui présente un comportement dangereux.

Frais de suivi et de mise en place.

Tous les frais inhérents à l'exploitation de la jument (suivi ovarien, inséminations, pensions, frais vétérinaires, etc.) sont à la charge exclusive de l'acheteur. Celui-ci est tenu de se renseigner des tarifs auprès de son centre de mise en place.

Validité du contrat

Le contrat est validé dès réception des chèques de réservation et de solde (remis en banque au 01/10/2021 ou à 48 heures de la naissance du produit).

Remise de 20% sur le solde de saillie pour jument indicée au-dessus de 140 !

Fait à le

Je soussigné..... déclare avoir compris les termes du présent contrat.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

* 2 exemplaires signés à retourner à Véronique GUILLET – Elevage des Morins – 66C route des Morins – 17810 PESSINES, accompagné des chèques correspondants. A réception, l'étalonnier retournera à l'éleveur un exemplaire dûment signé.